

Le Mans, le 22 octobre 2020

Sécheresse en Sarthe

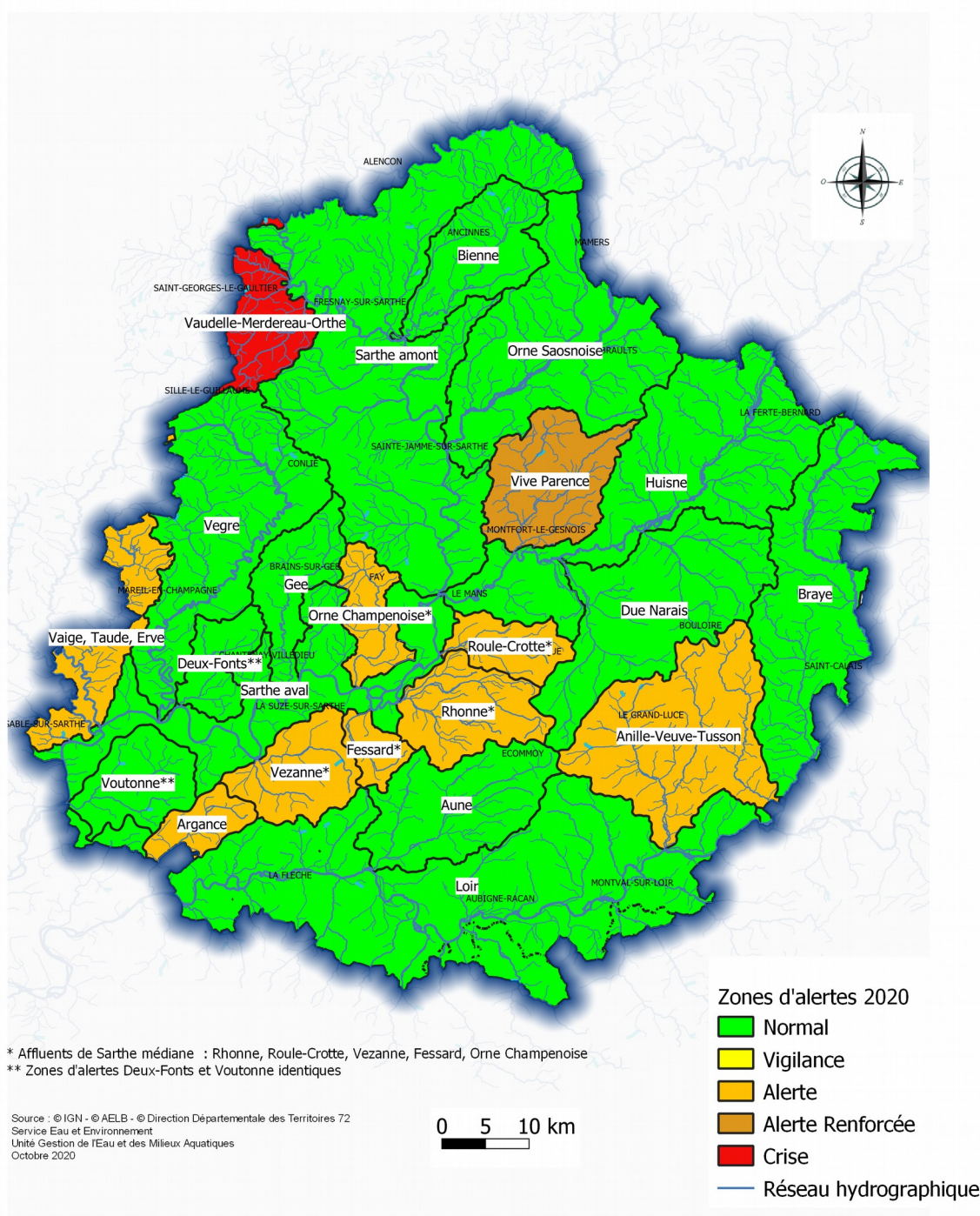
Mesures de restriction des usages de l'eau

Au 18 octobre 2020, **4 bassins versants sont en Alerte (Anille-Veuve-Tusson, Vaige-Taude-Erve, Argance et Affluents de la Sarthe médiane : Rhonne, Roule-Crotte, Vezanne, Fessard, Orne Champenoise), 1 bassin versant est en situation d'Alerte Renforcée (Vive-Parence) et 1 bassin versant est en crise (Vaudelle-Merdereau-Orthe).**

Des mesures de restrictions ou d'interdictions des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse, du 30 juin 2020.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

Situation au 18 octobre 2020 des zones d'alertes par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



Communiqué de presse